~~FRC 3 f 22833~~

~~22833~~

Case fol. FRC 26972

CIRCULAIRE
AUX CITOYENS
COMPOSANT LE JURÉ D'ACCUSATION
POUR LE TRIMESTRE

De Septembre, Octobre & Novembre 1792, l'an 4e. de la Liberté & le 1er. de l'Egalité.

A la Maiſon Commune, le 22 Août.

CITOYENS,

Le Juré, cette belle inſtitution, ſauve-garde de la liberté individuelle, eſt en activité depuis ~~trois~~ Six mois. Déjà nous en avons reſſenti les heureux effets. Plus de ces mépriſes affligeantes pour l'humanité : le coupable ſeul ſera puni. L'innocent ne ſera plus expoſé à porter ſa tête ſur l'échaffaud : chaque Citoyen eſt accuſé, déclaré convaincu & jugé par ſes Pairs.

Vous êtes appellé, cher Concitoyen, à remplir, pendant trois mois, les fonctions de Juré d'accuſation. Je ne vous rappellerai pas l'importance de ces fonctions. Vous êtes Français, vous êtes libre, & vous ſavez que le maintien de la Liberté, de l'Egalité & le ſalut de tous dépendent de l'établiſſement du Juré. Vous aurez à prononcer ſur les accuſations portées contre vos freres, vos concitoyens, vos amis, vos parens peut-être. N'oubliez pas que c'eſt votre conviction *intime* qui doit décider du ſort du prévenu, & elle ne peut réſulter que d'un ſage & profond examen dégagé de toute prévention. Toutes les conſidérations particulieres, toutes les haines, toutes les différences d'opinions doivent diſparoître pour faire place aux ſentimens de la juſtice & de l'impartialité la plus ſévere.

Le Procureur de la Commune,

P. Manuel

THE NEWBERRY LIBRARY